



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 24 novembre 2022



REF : 2022 / 084

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal :

23

Nombre des Membres en
exercice :

23

Nombre des Membres
présents à la séance :

17

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) :

20

L'an deux mil vingt-deux, le 24 du mois de novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 18 novembre 2022.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - M. MULLER - Mme FION - M. TAILLANDIER - M. ROZE - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

Mme DI TULLIO avait donné pouvoir à M. le Maire

Mme HUMBLLOT avait donné pouvoir à Mme FION

Mme CHOMPRET

Mme HERAULT

M. HERVET avait donné pouvoir à M. MULLER

M. VIALANEIX

Absents : NEANT

Madame MARQUELET et Monsieur FLEURIGEON ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires qu'ils ont acceptés.

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2020-059 - ACQUISITION PARCELLE SECTION ZI 0037 : LIAISON JOINVILLE-VECQUEVILLE

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n°2020-059 du 4 juillet 2020 avait été prise pour acquérir la parcelle ZI n° 0037, lieudit Varenne, d'une superficie de deux hectares soixante-huit ares soixante-dix centiares, emprise de 1 067 m² pour le prix de 929,19 euros.

Toutefois, le notaire a apporté les modifications ci-après concernant la vente de cette parcelle.

Il s'agit d'une parcelle ZI 80 venant de la division de la parcelle ZI n° 0037 appartenant à la Compagnie Industrielle et Financière de Bussy, qui a accepté de céder à la Commune de JOINVILLE moyennant les indemnités et sous les conditions définies ci-dessous :

Indemnités dues au propriétaire

0h08a16ca soit

244.80 € prix (3000€/ha)

145 € pour les démarches administratives

Total : 389.80 €

Indemnités dues à l'exploitant

Eviction 197.89 €

Fumure 39.52 €

Perte 117.51 €

Total : 354.92 €

Frais de notaire : 350,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- Ⓢ **D'approuver** les modifications concernant la présente acquisition,
- Ⓢ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- Ⓢ **De demander au Notaire** de rédiger l'acte contenant vente et résiliation partielle de bail portant sur la parcelle ZI n° 0037.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

